

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

*Contribution au suivi des politiques publiques
en faveur de la transition énergétique*



BILAN ANNÉE 2020 | TENDANCES 2021

Cette nouvelle édition du « tableau de bord » Transition énergétique et bâtiment durable a pour ambition **de contribuer au suivi des objectifs régionaux en matière de rénovation énergétique des logements.**

Ce document se concentre sur les principaux indicateurs afin de rendre sa lecture plus fluide, des données complémentaires sont disponibles auprès de l'équipe de la CERC Nouvelle-Aquitaine.

Nous remercions les différents partenaires et les membres de la CERC, plus particulièrement, la DREAL et la Région, pour leur soutien financier et leur contribution technique à la réalisation de cette étude.

Rédacteurs :

Mathieu JAMMOT – 05 55 11 21 50 ; limoges@cerc-na.fr
Sébastien PERRUCHOT – 05 47 47 62 43 ; bordeaux@cerc-na.fr

Abréviations utilisées :

ADEME : Agence de la Transition Écologique
Anah : Agence nationale de l'habitat
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
AREC : Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CARTTE : Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie
CITE : Crédit d'Impôt Transition Énergétique
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Éco-PLS : Éco Prêt Logement Social
Éco-PTZ : Éco Prêt à Taux Zéro
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment
GWh : gigawatt-heure
MPR : MaPrimeRénov'
ONRE : Observatoire National de la Rénovation Énergétique
PAM : Prêt à l'Amélioration
PREE : Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique
PTZ : Prêt à Taux Zéro
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
SDES : Service de la Donnée et des Études Statistiques
SGFGAS : Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
THPE : Très Haute Performance Énergétique
Trémi : enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles
TWh : terawatt-heure
UCF : Union des Caisses de France

SOMMAIRE

À RETENIR

pages 6 à 7

01 QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

pages 8 à 9

02 QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

pages 10 à 11

03 QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?

pages 12 à 13

04 QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

pages 14 à 21

05 QUELLE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION DU PARC SOCIAL ?

page 22 à 23

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Face aux défis de l'énergie et du climat, il est désormais bien ancré dans les esprits que **l'action sur le secteur résidentiel constitue un levier majeur. Celui-ci représente plus d'un quart de la consommation d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine¹.**

Dans ce contexte, les objectifs régionaux sont très ambitieux : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) fixent un rythme de rénovations de plus de 100 000 logements par an, pour atteindre, à terme, une rénovation de l'ensemble du parc de logements. Les objectifs ne sont pas seulement quantitatifs. Ils s'accompagnent d'exigences de performance des travaux réalisés, de résorption des passoires thermiques et plus généralement de lutte contre la précarité énergétique. La rénovation énergétique répond, en effet, aussi à des enjeux sociaux², et sanitaires. C'est également une activité créatrice d'emplois.

En 2020 et 2021, les contours des politiques publiques de rénovation énergétique des logements ont profondément été redéfinis avec la définition de nouvelles aides à la rénovation énergétique et la mise en place d'un nouveau service public pour la rénovation énergétique.

Parmi les différentes évolutions nationales, il est possible de noter la suppression du Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) au profit de l'aide MaPrimeRénov' (MPR). Cette dernière, lancée en janvier 2020 à destination des ménages modestes a pu être élargie dès octobre 2020 grâce au soutien du Plan de relance. De même, ce dernier a également permis de mobiliser des fonds en faveur de la rénovation du parc social. Concernant l'accompagnement des ménages en Nouvelle-Aquitaine, les deux dernières années ont été consacrées au déploiement d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique permettant aux ménages de bénéficier d'un accompagnement neutre et gratuit en matière d'ingénierie financière et technique. Cet accompagnement est en effet un rouage essentiel afin d'orienter ceux-ci vers la réalisation de travaux de rénovation énergétique performants et « bas carbone » : **le réseau des Plateformes de la rénovation énergétique, intégré dans « France Rénov' » à partir de 2022, est porté principalement par des collectivités locales et couvre désormais la quasi-totalité de la population de Nouvelle-Aquitaine.** Ce réseau est piloté par La Région, conjointement avec l'État et l'ADEME en sollicitant le Programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)³.

Dans le même esprit, la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE), reconnaissant la capacité des professionnels à mener des travaux de rénovation énergétique de qualité, a été repensée et les critères d'obtention durcis.

Le suivi des différents dispositifs d'aides financières et d'accompagnement montre que le rythme actuel des rénovations énergétiques, et principalement celles permettant des réductions significatives des consommations énergétiques, est aujourd'hui encore trop faible (peu de bouquets de travaux et de rénovations globales), au regard des objectifs régionaux.

Les ménages s'engagent dans la rénovation de leur logements, mais l'atteinte des niveaux de performance « BBC - rénovation » demeure, aujourd'hui, le défi majeur.

Dans la perspective d'une montée en puissance des dispositifs d'aides et d'accompagnement dans les prochaines années, les résultats de l'année 2021 sont, toutefois, prometteurs.

¹ : Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie finale (28% pour le résidentiel et 12% pour le tertiaire) devant le transport (20% pour le déplacement des personnes et 17% pour le transport de marchandises).
Source : AREC ; année 2019

² : 15,5% des ménages néo aquitains sont en situation de précarité énergétique (part de ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 8% pour des dépenses d'énergie de leur logement), avec des disparités importantes, de 11% en Gironde à 25% en Creuse.
Source : AREC ; ONRE

³ : Le Programme SARE est porté par l'ADEME et le Ministère de la transition écologique et solidaire. La Région est porteur associé du programme SARE en Nouvelle-Aquitaine. Le Programme vise le financement par le biais des Certificats d'économie d'énergie à l'échelon régional d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).



Des objectifs régionaux ambitieux

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) visent à la fois des objectifs de massification de la rénovation des logements, d'efficacité et de performance des travaux réalisés, de résorption des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique.

► Rénover **120 000 logements / an entre 2019 et 2025**
puis 100 000 logements / an entre 2026 et 2050



Un réseau de Plateformes accompagne les ménages

Un réseau unique porté, en proximité, par les collectivités locales qui délivre **des conseils neutres et gratuits**
47 200 foyers ont bénéficié de 70 067 actes de conseils/accompagnements en 2021

Les opérateurs de l'Anah, dans le cadre des programmes animés notamment, accompagnent les ménages modestes avec une approche globale

6 721 entreprises détiennent au moins une qualification **Reconnu garant de l'environnement (RGE)** en octobre 2021, soit 11% des entreprises du bâtiment

Des entreprises du Bâtiment mobilisées



Des aides à la rénovation énergétique

Source : traitement CERC NA ; Région NA ; DREAL NA ; DHUP

MaPrimeRénov' (MPR) - pour des actions de rénovation énergétique des logements à destination des ménages « modestes » et « très modestes » en 2020 puis accessible à tous en 2021

2020 : 15 106 ménages bénéficiaires ▶ 78 M€ de primes versées dont 48 M€ de MPR et 29 M€ de CEE ▶ **150 M€ de travaux**
2021 : 49 536 ménages bénéficiaires ▶ 232 M€ de primes versées dont 144 M€ de MPR et 87 M€ de CEE ▶ **516 M€ de travaux***
(du 01/01 au 01/10)

* : données semi-définitives. Le chiffre est probablement surestimé d'environ 20 M€.

Habiter Mieux de l'Anah (hors « Agilité ») - pour des rénovations de logements justifiant d'au moins 25% de gains énergétiques à destination des ménages « modestes » et « très modestes »

2020 : 4 741 ménages bénéficiaires ▶ 55 M€ de primes versées ▶ 119 M€ de travaux
2021 : 3 857 ménages bénéficiaires ▶ 53 M€ de primes versées ▶ 103 M€ de travaux
(du 01/01 au 01/10)

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

D'autres dispositifs financiers sont mobilisables : les Certificats d'économie d'énergie (CEE), l'Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ainsi que des aides développées au niveau régional (Appels à projets de la Région, CARTTE...). De même, des dispositifs spécifiques sont mis en place pour la réhabilitation du parc social (éco-PLS, FEDER...).

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

L'accompagnement est un enjeu majeur pour l'atteinte des ambitions affichées de rénovation énergétique du parc de logements. Ceci se traduit par le déploiement progressif **d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique intégré à « France Rénov' » à partir de 2022**. En Nouvelle-Aquitaine, il couvre, d'ores et déjà, une large partie du territoire. En 2021, 47 200 foyers ont fait appel à ce réseau pour obtenir des conseils en matière d'ingénierie financière et technique pour la rénovation énergétique de leur logement. Les informations délivrées sont indépendantes, neutres et gratuites. **Les opérateurs de l'Anah proposent également un accompagnement aux ménages modestes avec une approche globale dans le cadre des aides Habiter Mieux.**

DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FRANCE RÉNOV'

Un réseau unique porté, en proximité, par les collectivités locales

La Région, conjointement avec l'État et l'ADEME, pilote le déploiement d'un réseau régional de Plateformes de la rénovation énergétique, sous le vocable France Rénov', nouveau service public de la rénovation de l'habitat.

Leurs actions s'inscrivent dans les priorités nationales et régionales définies notamment dans :

- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) ;
- ▶ Le Programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) 2020-2024.

Ces Plateformes forment un guichet unique accessible à tous les ménages.

Leurs missions principales sont d'informer, d'animer et de mobiliser les propriétaires occupants, locataires, syndics de copropriétés, mais aussi les professionnels du Bâtiment, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante et « bas carbone ».

À la suite des Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) successifs lancés par la Région, **la quasi-totalité du territoire de Nouvelle-Aquitaine dispose de Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'.**

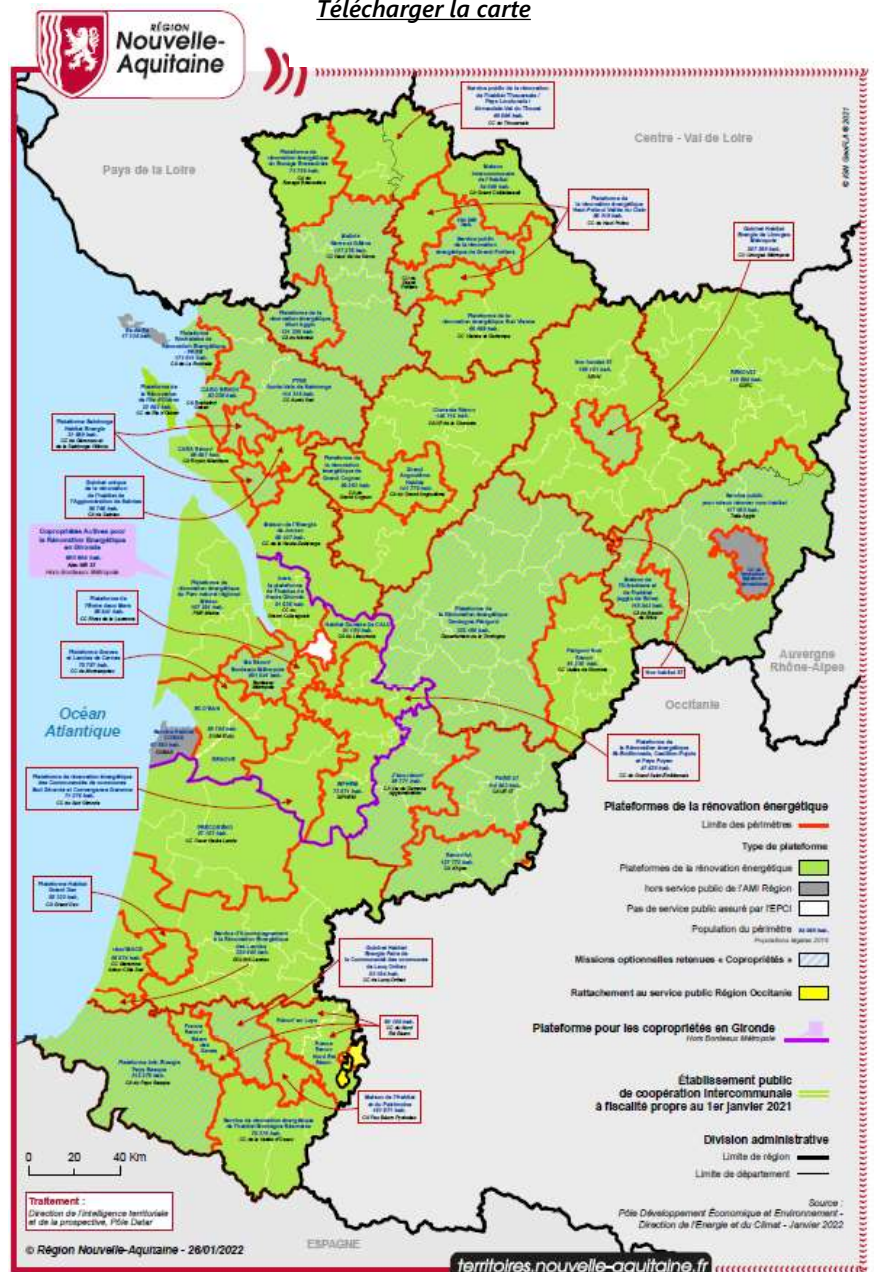
Accompagnement des opérateurs Anah

Les ménages modestes bénéficient d'un accompagnement global pour la rénovation énergétique de leur logement, notamment dans le cadre des programmes animés. En 2021, les opérateurs Anah ont ainsi accompagné environ 5 000 ménages (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs).

Source : DREAL NA

Les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en 2022

[Télécharger la carte](#)



Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' : un début prometteur

Les résultats de l'activité des Plateformes pour l'année 2021 sont encourageants : 47 200 foyers ont bénéficié de 70 067 actes de conseils/accompagnements en 2021.

L'activité des Plateformes est décomposée en trois niveaux :

- ▶ **Information de 1^{er} niveau (actes A1- 70% des actes)** : il s'agit d'une information générique simple sur les aspects techniques, financiers, juridiques, pour toutes les interrogations que peuvent avoir les porteurs de projets ;
- ▶ **Conseil personnalisé (actes A2- 28% des actes)** : l'accompagnement se matérialise par un conseil plus personnalisé, répondant aux spécificités de chaque projet ;
- ▶ **Accompagnement à la rénovation globale (actes A4- 2% des actes)** : il s'agit d'un accompagnement à la rénovation globale et performante (au moins 35% de gains énergétiques). Il intègre une approche « sur-mesure » et une étude plus poussée de chaque réhabilitation. Il porte sur les phases amont du chantier.

Dans le cadre de son accompagnement, une Plateforme peut conseiller à un ménage la réalisation d'un audit énergétique, d'un accompagnement dans la réalisation du chantier, voire de faire appel à une maîtrise d'œuvre. Il s'agit alors de prestations privées, payantes, réalisées par les professionnels choisis par le ménage. Ces prestations peuvent bénéficier d'une aide financière Région/SARE au titre des actes A3, A4bis et A5.

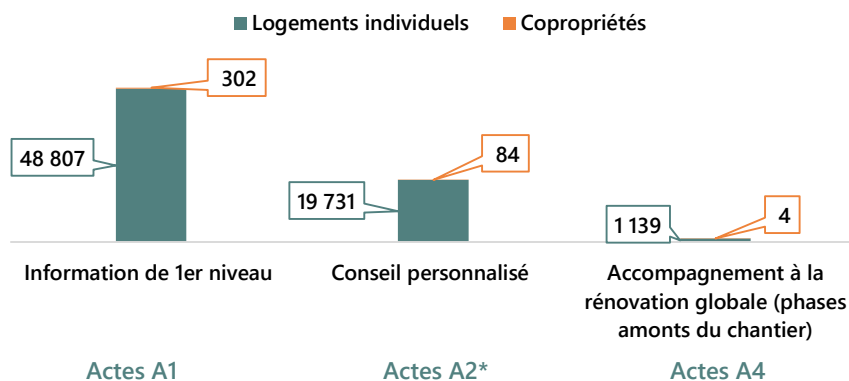
Compte tenu du niveau de maturité du réseau des Plateformes de la rénovation en 2021 (la cartographie de la page précédente est celle de 2022), il est vraisemblable que leur activité va progresser sensiblement dans les années à venir. Certaines sont opérationnelles depuis relativement peu de temps.

1,7% des ménages néo-aquitains ont fait appel à une Plateforme au cours de l'année.

Nombre de ménages et d'actes d'accompagnement réalisés par les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'

	Estimation du nombre de ménages bénéficiaires	Part des ménages ayant fait appel aux Plateformes	Nombre d'actes réalisés en 2021	Poids du département dans le total des actes
Charente	1 859	1,1%	2 760	3,9%
Charente-Maritime	5 857	1,9%	8 694	12,4%
Corrèze	1 726	1,5%	2 562	3,7%
Creuse	4 126	7,2%	6 124	8,7%
Dordogne	2 602	1,3%	3 863	5,5%
Gironde	8 372	1,1%	12 428	17,7%
Landes	2 986	1,6%	4 433	6,3%
Lot-et-Garonne	3 680	2,4%	5 462	7,8%
Pyrénées-Atlantiques	5 271	1,6%	7 824	11,2%
Deux-Sèvres	4 650	2,8%	6 902	9,9%
Vienne	4 002	2,0%	5 940	8,5%
Haute-Vienne	2 072	1,1%	3 075	4,4%
Nouvelle-Aquitaine	47 202	1,7%	70 067	100%

Source : traitement CERC NA ; Région NA ; INSEE RP 2018



* : suite à l'acte A2, certains ménages sont orientés par les Plateformes vers l'accompagnement Habiter Mieux « Sérénité ».

Source : traitement CERC NA ; Région NA

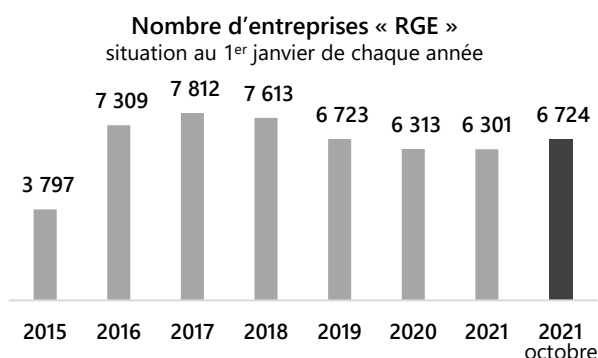
QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

La qualité des travaux est une condition essentielle pour l'atteinte des objectifs de performance énergétique. Les travaux de rénovation énergétique doivent être mis en œuvre par des professionnels du bâtiment disposant de **la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)** pour bénéficier des différents dispositifs d'aides.
Après deux années de repli, le nombre de professionnels RGE se redresse de nouveau.

PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT : MAINTENIR UNE OFFRE DE QUALITÉ

Entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement » : regain sur l'année 2021

En octobre 2021, 6 724 entreprises du Bâtiment détenaient au moins une qualification RGE, en progression de 423 entreprises sur les 10 premiers mois de l'année, soit une tendance favorable après plusieurs années de baisses consécutives. 11% des entreprises du Bâtiment disposent de cette mention. Cette part varie de 7% en Gironde à 18% dans les Deux-Sèvres.



	Entreprises RGE Janvier 2021	Évolution 2021 / 2020	Part entreprises RGE / nb. d'entreprises
Charente	399	-1,5%	13%
Charente-Maritime	632	+1,9%	9%
Corrèze	355	+4,7%	18%
Creuse	171	+3,0%	18%
Dordogne	566	-7,7%	13%
Gironde	1 194	-0,1%	7%
Landes	488	+3,0%	13%
Lot-et-Garonne	438	+5,5%	14%
Pyrénées-Atlantiques	775	-1,0%	12%
Deux-Sèvres	464	-5,5%	18%
Vienne	420	-0,2%	15%
Haute-Vienne	399	+2,0%	16%
Nouvelle-Aquitaine	6 301	-0,2%	11%

Pour devenir RGE travaux, une entreprise doit :

- ▶ former ses collaborateurs : au moins un référent technique ;
- ▶ obtenir une qualification délivrée par un organisme certificateur et attester notamment d'éléments légaux, administratifs, juridiques, financiers, humains, techniques (références de chantier et moyens matériels). De plus, un audit de réalisation est effectué sur un chantier dans un délai de deux ans. Il vise à vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art.

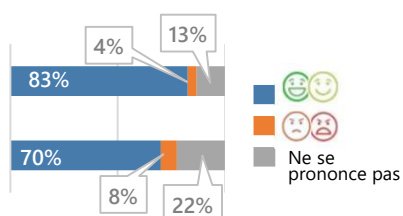
Source : traitement CERC NA ; DHUP

Plus de 80% des ménages se déclarent satisfaits des artisans ou entreprises ayant réalisés des travaux dans leur logement.

Focus enquête Trémi 2020 Nouvelle-Aquitaine

A géré correctement les travaux
qui se sont bien déroulés

A eu un rôle de conseil efficace
pour ces travaux



Source : traitement CERC NA, enquête Trémi 2020, exploitation Energies Demain

Champ : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux recensés dans le questionnaire Trémi entre 2016 et 2019 et dont au moins un geste s'est terminé en 2019



Repères

Établissements du Bâtiment (2019)	60 389
dont gros œuvre	24%
dont second œuvre	76%
sans salarié	71%
Chiffre d'affaires (2020)	11 milliards d'€
Salariés 2019	83 771

Source : traitement CERC NA ; INSEE ; UCF

Données à fin octobre 2021

À fin octobre 2021, les entreprises RGE de la région détiennent 19 061 qualifications. La moitié de ces dernières concernent l'isolation du bâti et l'autre moitié les équipements (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques...).

À noter que seulement 46 entreprises détiennent une qualification « projet complet de rénovation » sur la région.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la nomenclature des catégories de travaux a évolué, passant de 12 à 19.

Pour les entreprises qui ne sont pas certifiées RGE, il est possible, depuis le 1^{er} janvier 2021, de bénéficier d'une certification « RGE chantier par chantier ».

À fin août 2021, seulement 80 chantiers ont reçu cette certification sur l'ensemble du territoire français.

ÉQUIPEMENTS (49,9%)	9 495
Pompes à chaleur chauffage	1 897
Pompes à chaleur eau chaude	1 877
Chaudière micro-cogénération gaz	1 732
Appareils indépendants chauffage / eau chaude bois	1 219
Émetteurs électriques, dont régulateurs de température	1 145
Appareils hydraulique chauffage / eau chaude bois	786
Ventilation mécanique	340
Panneaux photovoltaïques	252
Chauffage / eau chaude solaire	251
Forage géothermique	7
ISOLATION (48,9%)	9 329
Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds	2 097
Parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée	1 930
Isolation des planchers de combles perdus	1 810
Isolation des planchers sur local non chauffé	1 300
Isolation des toitures terrasses par l'extérieur	809
Isolation des murs par l'extérieur	760
Parois vitrées en toiture	623
PROJET COMPLET RÉNOVATION (0,2%)	46
AUDIT ÉNERGÉTIQUE (1,0%)	180

Source : traitement CERC NA ; DHUP

Structurer une offre de qualité et de rénovation globale performante

La mobilisation des professionnels se poursuit à travers les dispositifs de formation existants (FEEBAT en particulier) et les actions de structuration de l'offre locale menées par de nombreux acteurs : organisations professionnelles du Bâtiment, Région, Plateformes, Chambres de métiers et de l'artisanat...

Le déploiement du programme national FACILARÉNO en Nouvelle-Aquitaine

Facilaréno est un projet national porté par Dorémi. Il est financé en grande partie par les Certificats d'économies d'énergie et, en Nouvelle-Aquitaine, bénéficie du soutien financier de la Région. Le dispositif facilite la constitution de groupements d'entreprises, autonomes, formées à la rénovation performante à coûts maîtrisés.

Entre
2019 et 2021

- 9 territoires sont engagés dans la démarche : (13 EPCI soit 9% de la population régionale)
- 6 groupements d'entreprises constitués, 26 artisans et 8 formateurs accompagnateurs experts formés

Différents territoires ont manifesté leur intérêt pour intégrer la démarche au cours de l'année 2022.

RGE « études » : un rôle majeur de la maîtrise d'œuvre

La mention RGE « études » vise à qualifier les professionnels réalisant des prestations d'études ou de maîtrise d'œuvre en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables de taille conséquente (chaufferies biomasse, bâtiments tertiaires, résidentiel collectif...). Moyens humains (expérience, formation...), techniques (matériel, logiciels...) et références de prestations sont étudiés par les organismes certificateurs (OPQiBi, Certivéa, OPQTECC...).

En septembre 2021, 214 bureaux d'études / économistes de la construction sont qualifiés RGE, en hausse par rapport à fin 2019 (154).



Repères

Maîtrise d'œuvre en 2019	Nombre d'établissements	dont sans salariés	Effectifs salariés
Services d'architecture	3 499	75%	3 206
Economistes de la construction	929	81%	503

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2019 ; ACOSS-URSSAF

QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?

Les rénovations performantes nécessitent une approche dite globale, impliquant une ingénierie technique et financière plus poussée. Cette approche globale nécessite des investissements financiers significatifs pour obtenir les gains énergétiques attendus. Pour les ménages, la majorité des rénovations est réalisée progressivement (« élément par élément »), ou bien par « petits bouquets de travaux » sur plusieurs années successives.

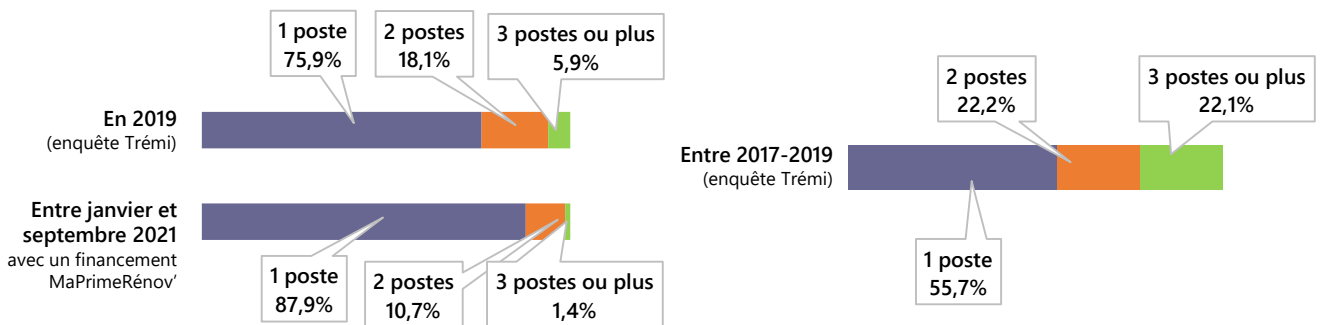
TPOLOGIE DE TRAVAUX DES MÉNAGES

Peu de « bouquets » de travaux réalisés sur une année

Majoritairement, les ménages font réaliser des travaux dans leur logement sur un seul poste (action seule). Dans le cadre de MaPrimeRénov', seulement 12% des opérations se concrétisent par plusieurs postes de travaux. Les actions seules représentent la majorité des projets. Les résultats de l'enquête Trémi pour les maisons individuelles confirment ce chiffre. Ils le complètent en confirmant que 44% des ménages engagent des travaux sur plusieurs années de suite (au moins deux postes de travaux différents).

Part des ménages ayant engagé des travaux sur un 1 an...

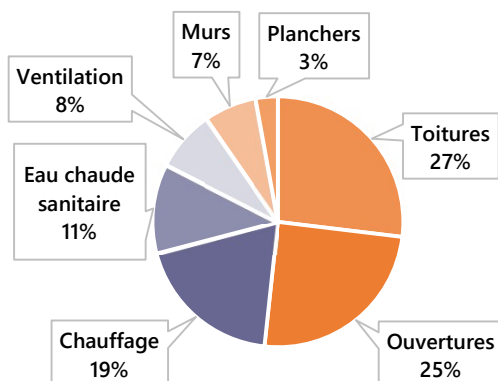
... sur 3 ans



Champ : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux et dont au moins un geste s'est terminé en 2019
Source : traitement CERC NA ; enquête Trémi 2020, exploitation SDES, DREAL

L'isolation est sans surprise prioritaire dans les rénovations selon les résultats de l'enquête Trémi (61,4% des gestes recensés). Toutefois, l'évolution des dispositifs d'aides, en particulier MaPrimeRénov', tend à recentrer les travaux sur les équipements (notamment le changement de mode de chauffage).

Part des ménages ayant engagé des travaux de ...



Champ : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux et dont au moins un geste s'est terminé en 2019
Source : traitement CERC NA ; enquête Trémi 2020, exploitation SDES, DREAL

Travaux subventionnés par MaPrimeRénov' en Nouvelle-Aquitaine (janvier à septembre 2021)

ÉQUIPEMENTS (77,8%)	47 267
Chauffage bois*	17 128
Pompe à chaleur air / eau	15 260
Chauffe-eau thermodynamique	4 851
Chaudière gaz THPE	3 947
Chauffe-eau solaire individuel	2 401
Dépose de cuve à fioul	2 176
Ventilation double flux	1 147
Pompes à chaleur géothermique	135
Partie thermique d'un panneau hybride	109
Chauffage solaire combiné	76
Réseau de chaleur et de froid	37
ISOLATION (21,3%)	12 952
Remplacement des fenêtres ou portes-fenêtres	5 855
Isolation de la toiture en pente - plafond de combles	2 708
Isolation des murs par l'extérieur	2 364
Isolation des murs par l'intérieur	1 962
Isolation de la toiture-terrasse	63
Autre (0,9%)	548
Audit énergétique	404
Assistance à maîtrise d'ouvrage	74
Rénovation globale	70

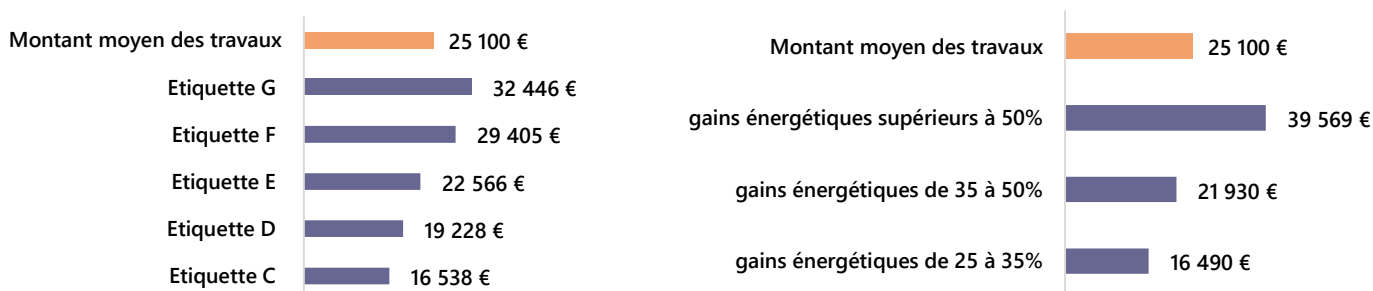
* : poêle à granulés (9 411) ; poêle à bûches (3 586) ; chaudière à granulés (2 517) ; foyer fermé, insert (1 340) ; chaudière à bûches (274)

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Atteindre un gain énergétique de 25% minimum nécessite, en moyenne, plus de 25 000 € de travaux

Le coût des rénovations énergétiques des logements varie fortement en fonction des spécificités de chaque projet. Les données du dispositif Habiter Mieux de l'Anah montrent que le coût moyen des travaux est de 25 100 € pour obtenir un gain énergétique supérieur à 25%. Ce coût varie logiquement en fonction de l'étiquette énergétique d'origine du logement (de 16 538 € pour les logements classés C à 32 446 € pour les logements G) et des gains énergétiques visés. Les logements bénéficiant de gains énergétiques après travaux supérieurs à 50% nécessitent près de 40 000 € de travaux.

Montants moyens des travaux selon la classe énergétique initiale du logement et le gain énergétique attendu
Données du dispositif Habiter Mieux « Sérénité » ; année 2020



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

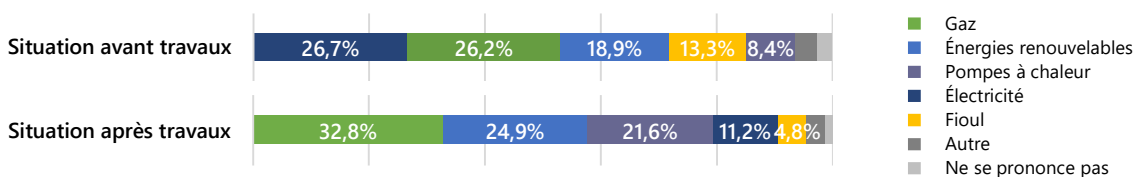
Isolation : les isolants minéraux (laine de verre, laine de roche...) largement utilisés

	Isolation des toitures	Isolation des murs	Isolation des planchers
Isolant minéral	76,6%	71,5%	27,2%
Isolant synthétique	11,1%	14,9%	51,4%
Isolant biosourcé	8,5%	9,5%	9,7%
Isolant mince/réfléchissant	3,7%	4,2%	11,7%

Champ : Nouvelle-Aquitaine, gestes de rénovation des parois opaques réalisés en 2019 par les ménages (maisons individuelles)

Source : traitement CERC NA, enquête Trémi 2020, SDES

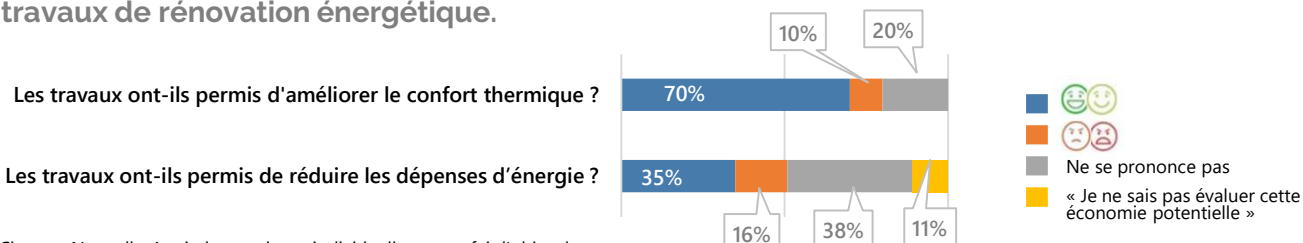
Changement de chauffage : après travaux, les énergies renouvelables et les pompes à chaleur représentent près de la moitié des équipements



Champ : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet d'une rénovation de leur système de chauffage en 2019

Source : traitement CERC NA, enquête Trémi 2020, SDES

Le confort thermique est au rendez-vous pour la majorité des ménages ayant engagé des travaux de rénovation énergétique.



Champ : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux (gestes recensés dans le questionnaire TREMI) entre 2016 et 2019 et dont au moins un geste s'est terminé en 2019

Source : traitement CERC NA, enquête Trémi 2020, SDES

QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

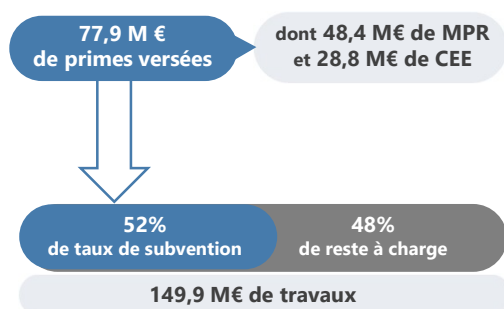
2020-2021 sont deux années singulières avec la fin progressive du Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), du dispositif Habiter Mieux « agilité » et le déploiement de MaPrimeRénov'. Cette dernière aide, directement versée aux ménages, en remplacement d'un crédit d'impôt, rend plus lisible les aides aux travaux pour l'ensemble des acteurs. D'autres dispositifs financiers sont également disponibles au niveau régional, orientés vers des publics spécifiques, et complètent utilement cette prime, pour atteindre les objectifs de massification et de performance en matière de rénovation. **Atteindre des niveaux de performance « BBC - rénovation » demeure, aujourd'hui, un défi majeur.**

REFONTE PROGRESSIVE DES PRINCIPALES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un démarrage encourageant pour MaPrimeRénov'

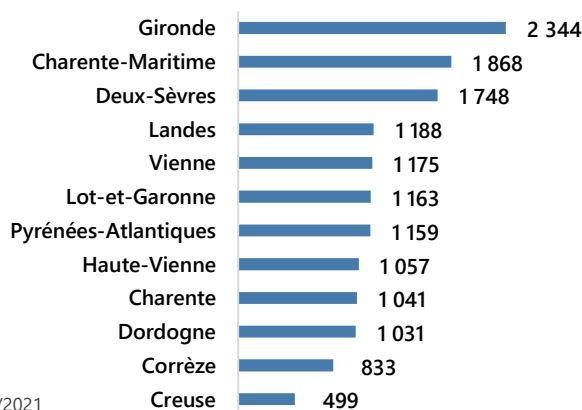
En 2020, 15 106 dossiers MaPrimeRénov' (MPR) ont été engagés pour financer 17 288 gestes différents de rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine. Ces dossiers ont porté sur 77,9 M€ de primes versées aux ménages. Elles se répartissent en 48,4 M€ d'aide MPR et 28,8 M€ issus des Certificats d'économie d'énergie (CEE). **Le montant des travaux déclarés par les foyers s'élève à 149,9 M€.** Le reste à charge est ainsi en moyenne de 48%. MPR a été attribuée pour 62% à des ménages « très modestes » (par exemple : revenus inférieurs à 22 320 € pour un ménage de deux personnes) et pour 38% à des ménages « modestes » (entre 22 321 € et 28 614 € pour un ménage de deux personnes). **Pour l'année 2020, cette aide était accessible uniquement à ces deux catégories de ménages.**

MaPrimeRénov' : primes versées en 2020



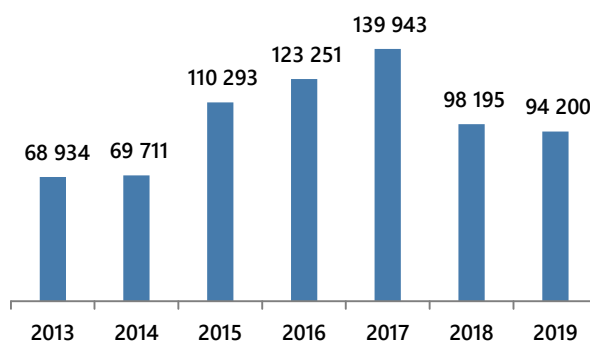
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA, extraction du 04/10/2021

MaPrimeRénov' : dossiers engagés en 2020 par département



94 200 foyers ont obtenu un CITE en 2020 pour des travaux effectués en 2019. **En 2021, le CITE demeurerait accessible seulement pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs pour des travaux engagés en 2020.** Ces données ne sont pas encore diffusées.

Évolution du nombre de foyers ayant obtenu un CITE (année de travaux)



Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DGFIP

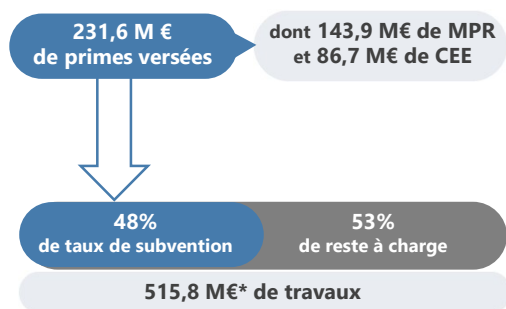
MaPrimeRénov' : une dynamique forte mais des marges de progrès demeurent

En 2021, sous l'impulsion du Plan de relance, le dispositif MaPrimeRénov' a été étendu à tous les propriétaires occupants quels que soient leurs revenus, entraînant une accélération du nombre de demandes. Le montant des aides est, cependant, modulé en fonction des revenus des foyers. Le dispositif a également été ouvert aux copropriétés (MaPrimeRénov' Copropriétés). Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2021, **49 536 ménages ont bénéficié de MaPrimeRénov'**, correspondant à 60 872 gestes de travaux.

Le dispositif est encore récent et le potentiel de développement est important, notamment en comparaison avec les résultats du précédent dispositif CITE (96 000 bénéficiaires en moyenne en 2018-2019). Les marges de progrès sont également possibles sur la typologie des actions de travaux engagées. Les actions seules restent très majoritaires. Les bouquets de travaux représentent seulement 12% des dossiers MPR 2021.

Entre janvier et octobre 2021, **231,6 M€ de primes ont été versées, dont 143,9 M€ de MPR générant 515,8 M€* de travaux**. Le reste à charge pour les ménages est en moyenne de 53%, mais avec des niveaux différents selon les revenus. Les ménages « modestes » et « très modestes » rassemblent 68% des dossiers engagés.

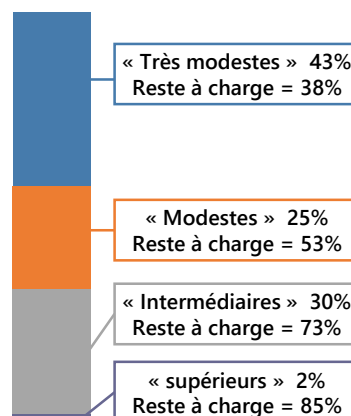
MaPrimeRénov' : primes versées en 2021 en Nouvelle-Aquitaine (du 01/01 au 01/10/2021)



* : données semi-définitives. Le chiffre est probablement surestimé d'environ 20 M€.

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Bénéficiaires MaPrimeRénov' et reste à charge en 2021 (du 01/01 au 01/10/2021)



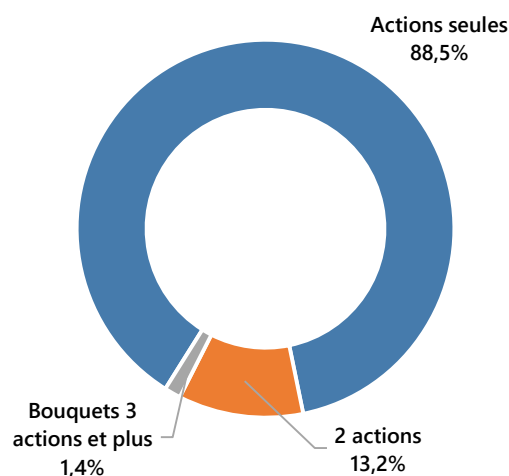
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

MaPrimeRénov' : dossiers engagés en 2021 par département (du 01/01 au 01/10/2021)

	Nombre de dossiers MPR engagés	Part des résidences principales ayant obtenu une aide MPR
Deux-Sèvres	5 100	3,0%
Creuse	1 581	2,8%
Lot-et-Garonne	3 618	2,4%
Corrèze	2 646	2,3%
Charente	3 534	2,1%
Dordogne	4 129	2,1%
Landes	3 861	2,0%
Vienne	4 092	2,0%
Haute-Vienne	3 634	2,0%
Charente-Maritime	5 827	1,9%
Pyrénées-Atlantiques	4 009	1,2%
Gironde	7 505	1,0%
Nouvelle-Aquitaine	49 536	1,8%

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

MaPrimeRénov' : bouquets de travaux 2021 (du 01/01 au 01/10/2021)



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Habiter Mieux : proche des 5 000 dossiers pour l'année 2021

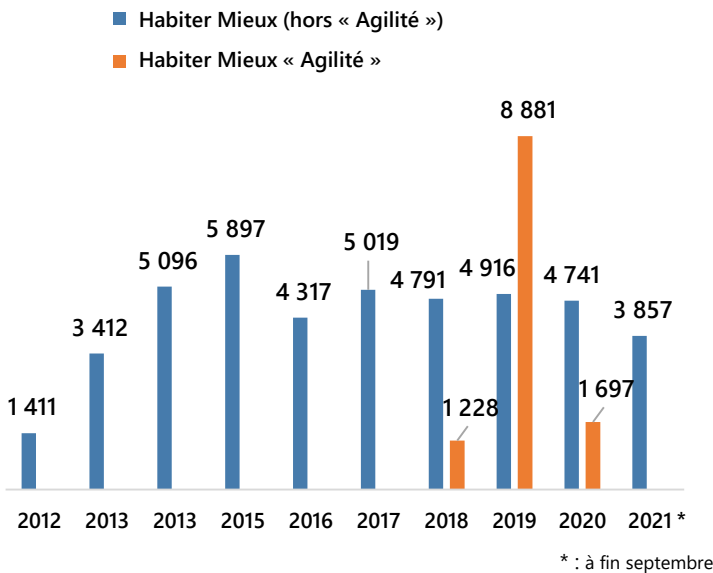
En 2020, 4 741 ménages ont bénéficié du dispositif Habiter Mieux de l'Anah*, soit un total quasi stable par rapport à 2019, malgré une année marquée par la crise sanitaire. **Selon les résultats des neuf premiers mois de l'année, le nombre de dossiers devrait concerner plus de 5 000 logements en 2021.**

Habiter Mieux finance les projets de travaux de rénovation énergétique permettant un gain énergétique de 25% minimum pour les foyers éligibles (35% pour les bailleurs et les copropriétés puis pour tous à partir de 2021).

En 2020, les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (90%) dont les ¾ disposent de ressources « très modestes », soit une proportion stable depuis le lancement du dispositif.

* : hors Habiter Mieux « Agilité » (actions seules), soit 1 697 instruits en 2020. Cette aide a pris fin au cours de l'année 2020 au profit de MaPrimeRénov'.

Nombre de logements bénéficiaires des aides Habiter Mieux



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Nombre de logements bénéficiaires Habiter Mieux (hors « Agilité »)

	Nombre de bénéficiaires en 2020	Évolution 2019-2020
Charente	316	-5,7%
Charente-Maritime	543	-5,2%
Corrèze	238	-7,4%
Creuse	125	-33,5%
Dordogne	616	+29,1%
Gironde	636	-33,3%
Landes	358	+14,7%
Lot-et-Garonne	406	+12,2%
Pyrénées-Atlantiques	748	+23,8%
Deux-Sèvres	201	-46,0%
Vienne	430	+41,4%
Haute-Vienne	124	-30,3%
Nouvelle-Aquitaine	4 741	-3,6%

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

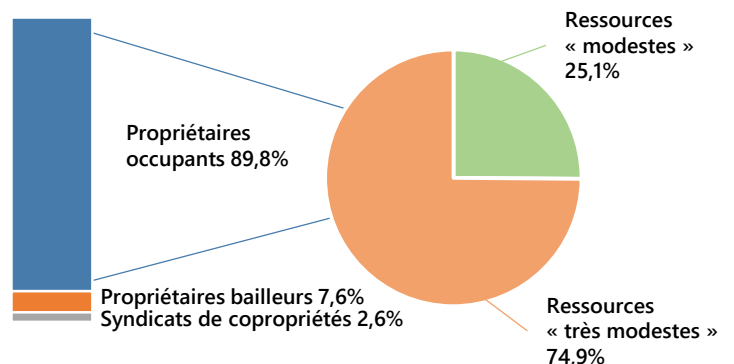
Aides aux syndicats de copropriétés

En 2021, la mise en place de MaPrimeRénov' Copropriétés va permettre le financement de la rénovation énergétique de 314 logements en Nouvelle-Aquitaine (5 opérations), représentant près de 2M€ d'aide et 5,4 M€ de travaux.

L'Anah accompagne également les copropriétés les plus en difficulté pour des travaux de rénovation (pas uniquement énergétique). En 2021, cela concerne 104 logements (11 opérations).

Source : DREAL NA

Bénéficiaires par statut d'occupation Habiter Mieux 2020 (hors « Agilité »)

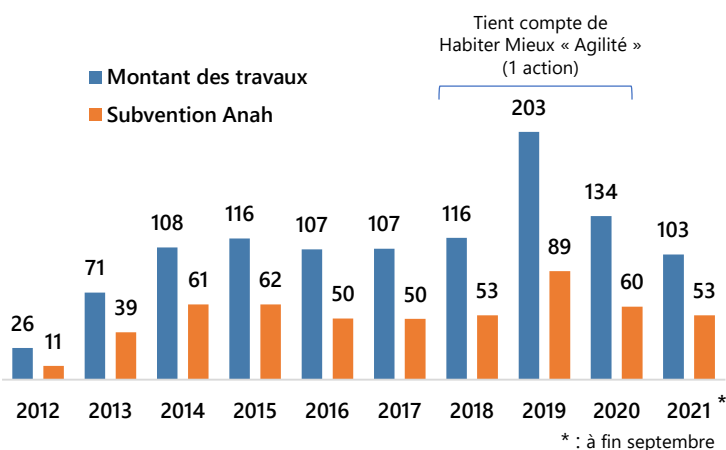


Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Habiter Mieux accompagne des rénovations performantes

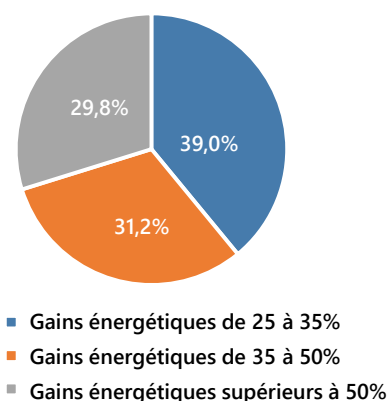
Le montant total des travaux soutenus par le programme Habiter Mieux est de 134 M€ en 2020 (dont 15 M€ pour « Agilité »). Les aides attribuées s'élèvent à 60 M€ (dont 5 M€ pour « Agilité »). **Les gains énergétiques attendus sont supérieurs à 35% pour 60% des rénovations. Le montant moyen des travaux par dossier est de 25 100 €.**

Montant des travaux et des subventions Habiter Mieux de l'Anah en Nouvelle-Aquitaine



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Répartition des gains énergétiques après travaux Habiter Mieux (hors « Agilité ») en 2020



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

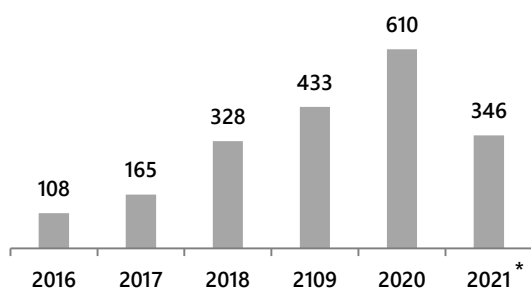
Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE) : Près de 500 dossiers par an en moyenne entre 2019 et 2021

La CARTTE, porté par le réseau PROCIVIS régional**, propose une avance gratuite des aides publiques de l'Anah et des collectivités pour les propriétaires occupants éligibles, principalement des ménages aux revenus modestes.

Le nombre de nouveaux dossiers est en hausse sur la région en 2020, mais se replie l'année suivante. Depuis 2016, la CARTTE a financé 1 890 dossiers, soit 10,4 M€ d'avances. En moyenne, l'avance accordée est de 5 517 €, pour des montants de travaux de 27 037 €.

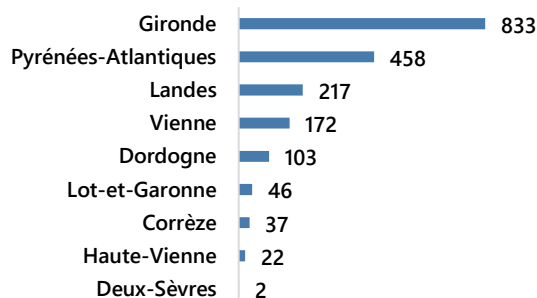
Des prêts complémentaires sans intérêts pour aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge sur leurs travaux de rénovation énergétique sont également proposés par PROCIVIS.

Nombre de dossiers CARTTE en Nouvelle-Aquitaine (fonds débloqués)



Source : PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine * : à fin septembre

Nombre de dossiers CARTTE par département (fonds débloqués) 2016-septembre 2021 en cumul



Source : PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine

** : La CARTTE est dotée d'un fonds financier de 3,8 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci provient des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne.

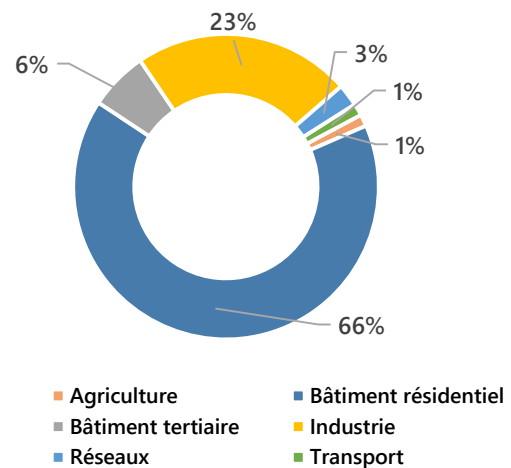
Certificats d'économie d'énergie (CEE) : une dynamique accentuée

Les CEE constituent l'un des principaux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. Le mécanisme repose sur l'obligation faite par l'État aux fournisseurs d'énergie et aux distributeurs de carburants (les obligés) à faire réaliser un certain volume d'économie d'énergie (ménages, collectivités, entreprises...). Celles-ci sont matérialisées par des Certificats d'économies d'énergie.

En Nouvelle-Aquitaine, le volume de transactions des CEE représentent 1 210,4 GWh correspondant à 153 M€ en 2019 pour le secteur résidentiel.

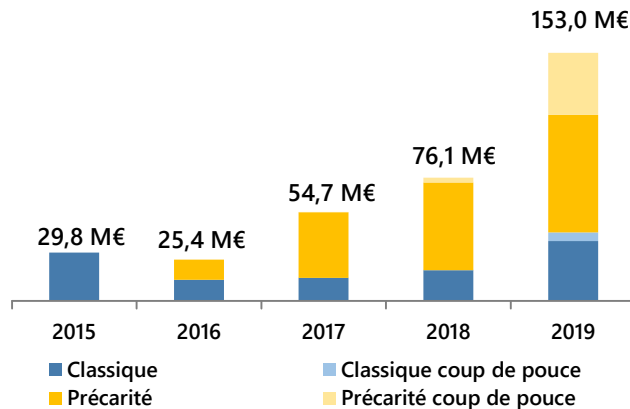
En 2020-2021, les données détaillées ne sont plus accessibles à l'échelle régionale. Néanmoins, **les volumes de transactions nationaux indiquent une forte mobilisation des CEE, notamment grâce aux opérations « coup de pouce »** sur ces deux années. La réduction progressive des catégories de travaux éligibles à ce bonus devrait atténuer cette tendance. Toutefois, une nouvelle période d'obligation a été établie pour la période 2022-2025 avec des objectifs pour les obligés revus à la hausse.

Répartition des CEE pour les opérations standardisées en 2019 selon les domaines en Nouvelle-Aquitaine



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; Registre Emmy

Montant de CEE collectés par les obligés pour des opérations de rénovation dans le parc résidentiel en Nouvelle-Aquitaine



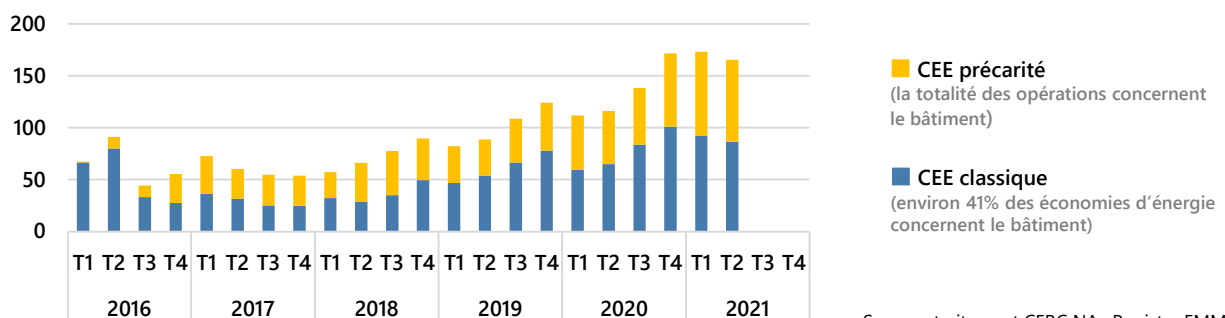
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; Registre Emmy

Poids des départements dans le volume des transactions du secteur résidentiel sur la période 2015-2019

Département	Part des CEE résidentiel (%)
Gironde	20,9%
Charente-Maritime	9,9%
Haute-Vienne	9,8%
Vienne	9,3%
Corrèze	8,3%
Dordogne	7,7%
Lot-et-Garonne	7,2%
Pyrénées-Atlantiques	7,1%
Deux-Sèvres	6,5%
Charente	6,1%
Landes	4,9%
Creuse	2,3%

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; Registre Emmy

Volume de transactions CEE délivrés en France (en TWh cumac) par trimestre (tous secteurs confondus)



Source : traitement CERC NA ; Registre EMMY

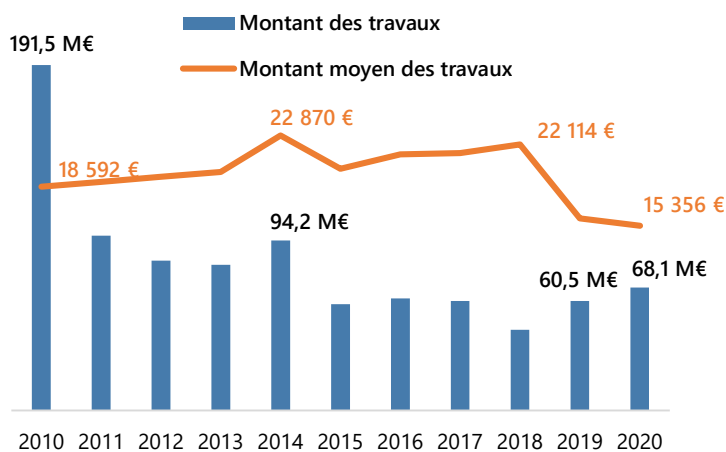
Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : plus de contraintes de bouquets de travaux

L'éco-PTZ est un prêt à taux zéro qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements. **En 2020, 4 433 ménages ont souscrit un éco-PTZ, soit une hausse de 17% par rapport à 2019.**

Avec la suppression de la condition de bouquet de travaux, les actions seules représentent 69% des prêts, les bouquets de travaux de 2 actions 18% et ceux de 3 actions 12%. 9 prêts pour des opérations de performance globale sont recensés en 2020.

Plus de **68 M€ de travaux ont été engagés**. Le montant moyen par logement est stable par rapport à 2019 (15 356 €), mais nettement inférieur aux années antérieures avec une forte représentativité des actions seules.

Montant des travaux et montant moyen des travaux dans le cadre d'éco-PTZ (hors assainissement non collectif)

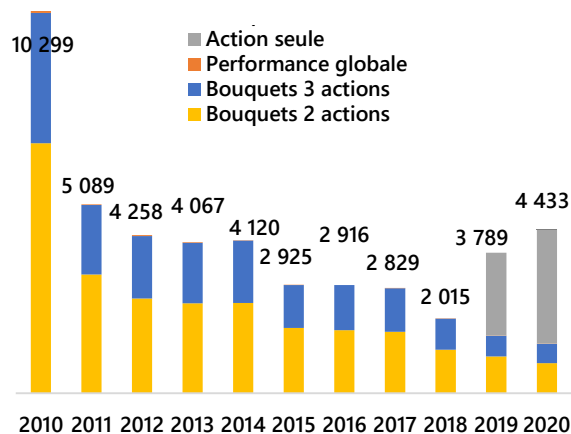


Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

À fin juin 2021, **les éco-PTZ finançant des actions seules constituent toujours la majorité des prêts** : 2 045 dossiers en 6 mois, contre 760 pour les bouquets de travaux.

Le dispositif est pérennisé, avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.

Nombre d'éco-PTZ accordés (hors assainissement)



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Nombre d'éco-PTZ accordés (hors assainissement)

Région	Nombre d'éco-PTZ accordés en 2020	Évolution 2019-2020
Charente	283	+2,5%
Charente-Maritime	380	+19,5%
Corrèze	213	+31,5%
Creuse	146	+36,4%
Dordogne	334	+5,4%
Gironde	509	+0,8%
Landes	293	+11,0%
Lot-et-Garonne	249	+14,2%
Pyrénées-Atlantiques	414	+11,3%
Deux-Sèvres	738	+31,6%
Vienne	492	+43,0%
Haute-Vienne	382	+10,7%
Nouvelle-Aquitaine	4 433	+17,0%

Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

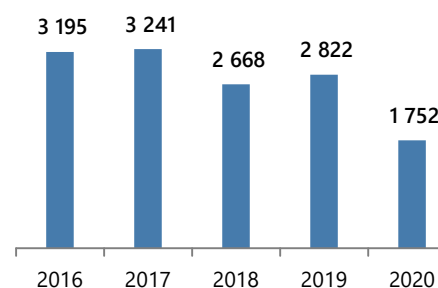
Prêt à taux zéro (PTZ) dans l'ancien avec travaux : un repli en 2020

Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le Prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien sous quotité de travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).

1 752 PTZ dans l'ancien ont été distribués en 2020, soit un repli de 37,9% par rapport à 2019. Outre la crise sanitaire, les critères d'octroi ont évolué. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, pour les biens dont l'étiquette énergétique est F, G ou nulle, l'emprunteur doit notamment produire un audit énergétique.

À fin juin 2021, la distribution du PTZ dans l'ancien se redresse et progresse de 58,2% en comparaison avec la même période en 2020 mais demeure en retrait par rapport aux années antérieures.

Nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux accordés



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Un Plan de relance pour accélérer la transition écologique et énergétique

À la suite de la crise sanitaire, un Plan de relance a été mis en place portant notamment sur le lancement rapide de projets de travaux, notamment dans le secteur de la Construction. L'essentiel des projets est lié à la transition écologique et énergétique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. **La rénovation énergétique des bâtiments est particulièrement ciblée.**

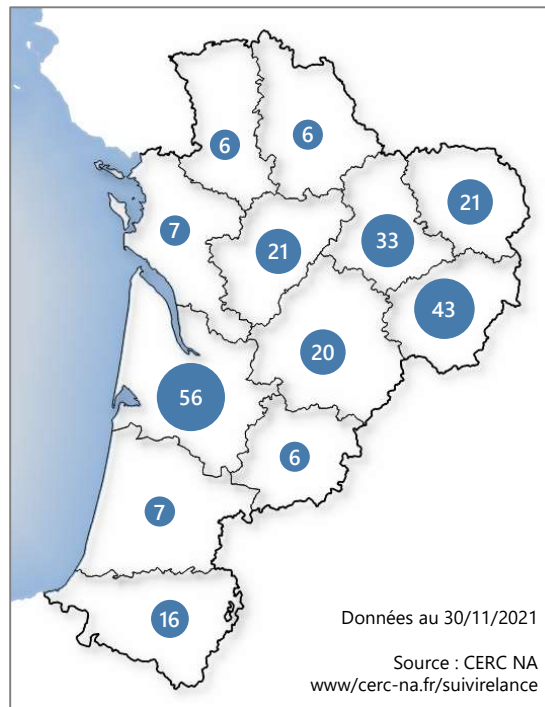
Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, au moins 242 projets bénéficiant de financements « **France relance** » **concernent des travaux de rénovation énergétique de logements, représentant plus de 138 M€ de travaux.** En particulier, 82 opérations de rénovation énergétique et réhabilitation lourde de logements sociaux ont été planifiées. De nombreuses autres opérations portent sur le parc de bâtiments publics.

Les travaux réalisés sont divers : changements d'équipements de chauffage, travaux d'isolation, opérations de restructuration lourdes couplées à des travaux de rénovations thermiques...

Le Plan de relance a également boosté MaPrimeRénov'

Lancé en 2020, le dispositif, initialement à destination des ménages « modestes », a été élargi à partir d'octobre 2020 grâce au soutien du Plan de relance. (plus de détails en pages 14-15).

Nombre de projets de rénovation énergétique de logements inscrits dans le Plan de relance



Dispositifs de soutien financier « Plan de relance » rénovation énergétique de logements

	Nombre d'opérations prévues	Montants prévisionnels de travaux (en millions d'euros)
Dotations de soutien à l'investissement local – rénovation thermique 2021	103	11,8
Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux – programmation 2021 et 2022	82	103,1
Rénovation énergétique des bâtiments publics	41	21,6
Dotations de soutien exceptionnelles à l'investissement local 2020 et 2021	16	1,7
TOTAL	242	138,1

Données au 30/11/2021
Source : CERC NA

Des appels à projets (AAP) pour enclencher des dynamiques sur le territoire

Fin 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé quatre appels à projets visant à soutenir la rénovation énergétique des logements.

À fin décembre 2021, ces appels à projets représentent 2,5 M€ d'aides (98% pour des travaux). Les travaux de rénovation réalisés s'élèvent à 9,2 M€.

Soutien aux opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé : cet AAP vise à capitaliser des modèles de rénovation globale performante à des fins de massification. L'aide concerne les audits thermiques, la médiation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que la rénovation énergétique (jusqu'à 5 000 € par bâtiment d'habitation avec bonifications possibles).

Soutien à la rénovation énergétique globale et performante des copropriétés : l'aide s'applique à l'audit énergétique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Concernant l'aide aux travaux de rénovation énergétique, seules les copropriétés inférieures à 50 lots sont éligibles (jusqu'à 6 000 € par logement avec bonifications possibles).

Soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux* : l'aide vise l'audit thermique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 9 000 € par logement en fonction de la performance énergétique après travaux). AAP mobilisable pour des opérations concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements.

Soutien à la rénovation énergétique d'opérations de petits collectifs de logements sociaux* : l'aide concerne les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 6 000 € par logement avec bonifications possibles). AAP mobilisable pour des opérations concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements.

Point d'étape

(à fin décembre 2021)

- 5 opérations ▶ 148 logements
- 39 420 € d'aides à l'audit et à l'accompagnement
- 0,5 M€ d'aides aux travaux
▶ 1,76 M€ de travaux

- 7 opérations ▶ 274 logements
- 9 980 € d'aides à l'audit et à l'accompagnement
- 1 M€ d'aides aux travaux
▶ 4,1 M€ de travaux

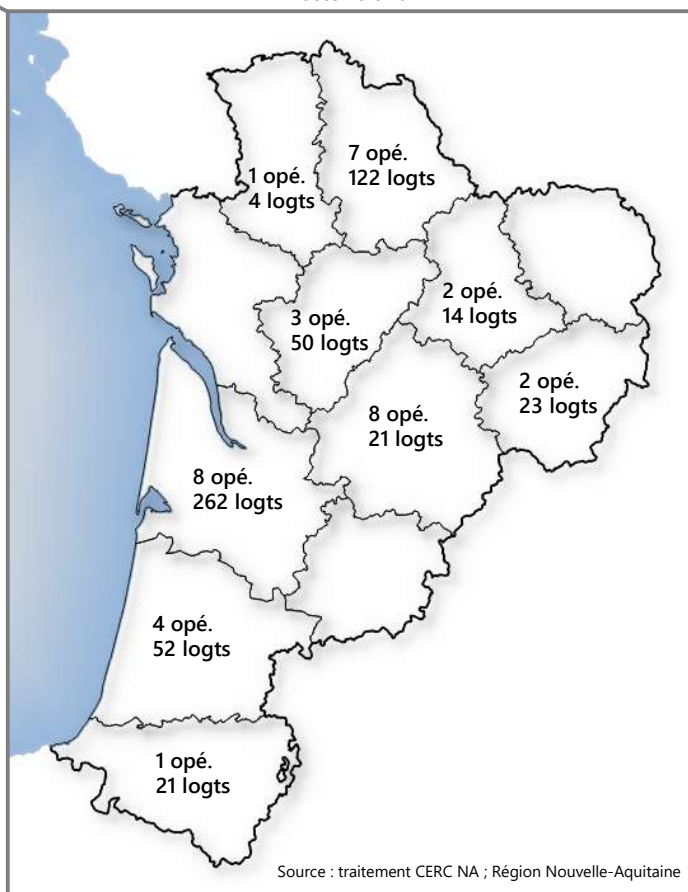
- 22 opérations ▶ 115 logements
- 0,8 M€ d'aides aux travaux
▶ 2,9 M€ de travaux

- 2 opérations ▶ 32 logements
- 0,2 M€ d'aide aux travaux
▶ 0,5 M€ de travaux

Source : traitement CERC NA ; Région Nouvelle-Aquitaine

* : L'ensemble du territoire est éligible, hors EPCI de plus de 150 000 hab. Les quartiers politique de la ville (hors financement ANRU) sont éligibles dans tous les cas.

Projets retenus – appels à projets Région Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'opérations et de logements
À fin décembre 2021



QUELLE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION DU PARC SOCIAL ?

Le parc social représente près de 10% du parc de logements en Nouvelle-Aquitaine. La rénovation énergétique des logements sociaux revêt, donc, un enjeu majeur au regard des objectifs régionaux en matière de transition écologique. Au-delà des enjeux liés au climat, elle contribue à améliorer le parc locatif social en offrant des logements peu énergivores, confortables, aux charges maîtrisées dans le temps. Elle répond aussi aux objectifs régionaux de lutte contre la précarité énergétique.

L'EFFORT DE RÉNOVATION SE POURSUIT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

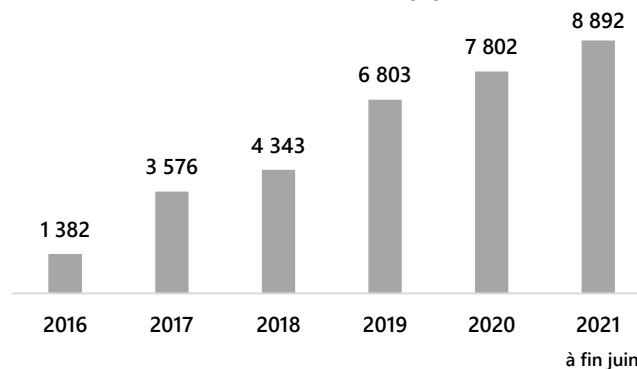
Éco-prêt logement social : 1 700 réhabilitations lourdes par an en moyenne

Les bailleurs sociaux peuvent contracter un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G) sous conditions, notamment l'atteinte de gains énergétiques de 40% minimum. Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires.

Sur la période de 2016 à juin 2021, **les bailleurs sociaux ont engagé des travaux de réhabilitation de 8 892 logements en bénéficiant d'un éco-PLS, soit une moyenne de 1 700 logements par an.** Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique. **Près de 80% des logements affichent une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux.**

Les opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans mobiliser un éco-PLS. D'autres modes de financements sont disponibles : CEE, prêt à la réhabilitation PAM, FEDER, dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou 3^{ème} ligne de quittance... Des fonds ont été mobilisés dans le cadre du plan de relance pour accompagner la réhabilitation lourde de logements sociaux. Par conséquent, **le chiffre annuel moyen de 1 700 réhabilitations doit être considéré comme a minima.**

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-prêt logement social (en cumul et année d'engagement)



Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016-juin 2021)

		Étiquettes énergétiques après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquettes énergétiques DPE avant travaux	A							
	B							
	C							
	D	2%	61%	7%				
	E	1%	11%	9%	<1%			
	F	<1%	2%	5%	<1%			
	G		<1%	1%	<1%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

Mobilisation significative des fonds européens et de la Région

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** pour la période 2014 à 2021 au titre de la rénovation énergétique des logements sociaux a participé au **financement de 9 405 logements (22,8 M€ de subvention) pour 197,7 M€ de travaux**. Les montants affichés concernent les réhabilitations dans leur ensemble et pas seulement de la rénovation énergétique.

Mobilisation FEDER pour la rénovation énergétique des logements sociaux 2014-2021

	Nombre d'opérations	Nombre de logements	Montant Subvention FEDER	Montant des travaux
Aquitaine	52	6 370	14,4 M€	105,8 M€
Limousin	36	1 398	4,9 M€	21,2 M€
Poitou-Charentes	21	1 637	3,5 M€	70,7 M€
Nouvelle-Aquitaine	109	9 405	22,8 M€	197,7 M€

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

Le Plan de relance soutient les projets de rénovation du parc social

Plan de relance « Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux » programmation 2020-2021

Dans la cadre du Plan de relance, une des mesures mises en place finance la restructuration lourde de logements sociaux couplée à une rénovation thermique globale, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique.

Cumulable avec d'autres dispositifs d'aides (éco-PLS,...), ce financement concerne **82 opérations sur la région (2 011 logements) avec un montant prévisionnel de travaux de plus de 103M€** sur la programmation 2020-2021.

	Nombre d'opérations	Nombre de logements
Gironde	23	806
Haute-Vienne	21	173
Charente	13	212
Corrèze	10	183
Deux-Sèvres	4	50
Pyrénées-Atlantiques	3	97
Vienne	3	61
Landes	2	61
Lot-et-Garonne	1	340
Creuse	1	25
Dordogne	1	8
Nouvelle-Aquitaine	82	2 011

Un outil pour mieux connaître le parc social et aider à l'élaboration des stratégies de réhabilitation

L'Union Régionale en Nouvelle-Aquitaine (URHLM), en partenariat avec la Banque des Territoires et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a développé un **tableau de bord de la performance énergétique et des réhabilitations du parc social régional**.

Les différentes données, renseignées par les organismes Hlm et adhérents de l'URHLM (les réponses représentent 87,3% du parc) sont disponibles jusqu'à l'échelon communal. **Elles participent à une meilleure connaissance du parc : caractéristiques générales du parc, performance énergétique, modes d'énergie utilisée... Le tableau de bord permet également de générer des cartographies thématiques et de simuler des scénarios d'intervention chiffrés.**

Les différents outils présents dans le tableau de bord sont mis à disposition des bailleurs sociaux et peuvent être portés à connaissance des différents acteurs sur les territoires afin notamment de participer à la construction de stratégies locales de réhabilitation du parc social.

/!\ les scénarios présentés ci-contre mettent en avant des moyennes pouvant varier en fonction des natures de travaux réalisés. Les montants portent uniquement sur les travaux d'économie d'énergie.

Exemples de scénarios de rénovation énergétique du parc social en Nouvelle-Aquitaine

	Nombre d'opérations identifiées	Nombre de logements identifiés	Budget travaux estimé	Montant estimé des travaux par logement
Parc étiquettes D vers BBC	4 346	70 942	1 520 M€	21 400 €
Parc étiquettes E, F et G vers étiquette C	1 105	9 395	198 M€	21 000 €
Parc étiquettes E, F et G vers BBC	1 105	9 395	296 M€	31 470 €

Source : URHlm en Nouvelle-Aquitaine, d'après Alterea

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine rassemble les acteurs publics et privés de l'acte de construire au niveau régional : organisations professionnelles, services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes financiers et d'assurance, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, formation... Notre objectif est le développement d'une expertise locale sur la filière construction pour apporter des outils d'aide à la décision de qualité à l'ensemble de nos partenaires publics et des professionnels de la région.

La CERC réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, transition énergétique et bâtiment durable, économie circulaire et déchets du BTP, matériaux de construction, travaux publics et infrastructures durables, etc.



Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES - Téléphone : 05.47.47.62.43
 Bureau de Limoges : 2 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES - Téléphone : 05.55.11.21.50
 Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr | Site Internet : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com